

**BUDGET PRIMITIF 2018 –
VILLE DE VAUCRESSON**

Note de présentation de Monsieur Eric Flamand,
Maire Adjoint en charge des Finances

I – Le Cadrage et le Contexte du Budget 2018

L'objectif de la Ville de Vaucresson pour l'année 2018 est de poursuivre l'effort sur le budget de fonctionnement, à limiter les dépenses de fonctionnement par une mise en concurrence systématique, de mutualiser les fonctions, d'optimiser les recettes et d'atteindre un autofinancement suffisant afin de continuer à dégager des marges de manœuvre pour financer l'investissement en essayant d'éviter le recours à l'emprunt et l'augmentation de la fiscalité locale. Il convient de veiller à sécuriser le financement des opérations faisant l'objet de subventions, des Contrats régionaux et départementaux et de prioriser les investissements plutôt qu'un dispersement de petites opérations.

Cette année, pour la seconde fois, les services ont reçu des enveloppes budgétaires pour cadrer la préparation du Budget primitif 2018 basées sur le compte administratif 2016 et prévisionnel 2017.

Enfin, si le Territoire POLD a pu dégager un pacte financier pour 2016 et 2017, il reste encore des incertitudes pour 2018. (Rappel FCCT 2016 : 1 620K€, Montant prévisionnel 2017 : 1 570K€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	Pour mémoire BP 2017
RECETTES (A)	13 669	13 254
CHAPITRE 70		
- Produits des services du domaine et ventes diverses	1 528	1 525
CHAPITRE 73		
- Impôts locaux	7 507	7 340
- Attribution de compensation	1 012	1 012
- Autres impôts et taxes	5	9
- Droits de stationnement	152	80
- Taxe d'électricité.....	160	160
- Droits de mutation	900	800
CHAPITRE 74		
- Dotation Globale de Fonctionnement.....	824	907
- Allocations Compensatrices	102	64
- Fonds départemental de péréquation de TP	150	100
- Autres participations	587	627
CHAPITRE 75		
- Autres produits de gestion courante.....	692	579
CHAPITRE 76		
- Produits de participations.....	0	0,07
CHAPITRE 013		
- Atténuation de charges, remboursement sur salaires.....	50	50
DEPENSES (B)	12 392	12 522
CHAPITRE 011		
- Charges à caractère général.....	2 956	2 911
CHAPITRE 012		
- Charges de personnel.....	4 926	4 901
CHAPITRE 014		
- Fonds de péréquation.....	1 200	1 400
CHAPITRE 65		
- Autres charges de gestion courante.....	2 636	2 636
CHAPITRE 66		
- Charges financières.....	207	218

CHAPITRE 67	10	6
- Charges exceptionnelles.....		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	457	450
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT =A-B.....	1 277	732

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	Pour mémoire BP 2017
RECETTES (A)	4 365	4 250
- Excédent de fonctionnement	1 277	732
- Dotation aux amortissements.....	457	450
- FCTVA.....	500	260
- Taxe Locale d'équipement	36	12
- Autres subventions.....	43	925
- Emprunts.....	1 071	831
- Produits des cessions d'immobilisations.....	30	60
- Recettes Grandes Opérations		
Tranche 4 d'enfouissement Théry	-	21
Aménagement Place de la Gare	-	765
Ravalement du Centre Culturel	-	194
Tranche 5 d'enfouissement Théry	21	-
Aménagement terrain YDM	930	-
DEPENSES (B)	4 365	4 250
- Investissements courants.....	1 312	2 015
- Acquisitions immobilières et surcharge foncière.....	1 183	200
- Remboursement capital emprunts	254	268
- Investissements Grandes Opérations		
Tranche 3 d'enfouissement Théry	-	155
Tranche 4 d'enfouissement Théry	-	416
Aménagement Place de la Gare	-	800
Ravalement du Centre Culturel	25	396
Tranche 5 d'enfouissement Théry	370	-
Tranche 6 d'enfouissement Théry	5	-
Aménagement terrain YDM	1 210	-
Terrains synthétiques Haras Lupin	6	-
- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT= A-B.....	-	-

II- LE BUDGET FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Les dépenses totales de fonctionnement présentent une diminution de 1.13% par rapport au budget primitif 2017 avec **un excédent de fonctionnement qui atteint 1 277K€.**

- **Chapitre 011** : Charges à caractère général : **2 956 K€** contre 2 911K€ au BP17.

Achats-Prestations de services : **65K€** contre 60K€ au BP17

- Culturel : 34K€ ;
- Voirie-éclairage : 20K€
- Social : 11K€

Fluides : **324 K€**, contre 379 K€ au BP 2017 dont :

- Eau 46 K€ contre 57 K€ au BP17
- Electricité 112 K€ contre 113 K€ au BP17
- Eclairage Public 65 K€ contre 70K€ au BP17
- Gaz 95 K€ contre 131 K€ au BP17
- Carburants véhicules 6 K€ contre 8 K€ au BP17

Autres achats et fournitures :

- Alimentation : **255K€** contre 245K€ au BP17
- Fournitures d'entretien, petit équipement, administratives, vêtements de travail, Aut. Mat, fournitures scolaires : **175K€** contre 146K€

Contrats : **973K€** contre 1 016 K€ au BP 2017 dont :

- Reprise de concessions cimetièrre : 34 K€,
- Contrat de nettoyage voirie et désherbage : 166 K€
- Contrat d'entretien des espaces verts et arrosage automatique : 112 K€
- Contrat DSP crèches : 230 K€ (Nouvelle DSP crèches)
- Contrat d'entretien des Bouches d'incendie : 25 K€

Charges locatives : **17 K€** contre 12 K€ au BP 2017.

Locations immobilières (Place de la Gare) : **25K€** contre 25K€ au BP 2017

Locations Mobilières : **94 K€** (dont 78 K€ de locations Véhicules ...) contre 103 K€ au BP 2017.

Rémunération d'intermédiaires et Honoraires : **41 K€** contre 32K€ au BP 2017 (Dont 16 K€ d'honoraires pour l'urbanisme, 16 K€ pour l'administration générale, 3 K€ pour les permanences juridiques et 6K€ indemnités Régisseurs)

Achats-Services extérieurs : **547K€** contre 469K€ au BP 2017 dont :

- Autres services extérieurs : 165K€ en augmentation en raison du nouveau projet de fête de la Ville.
- Transport : 163K€
- Frais d'affranchissement : 16K€
- Frais de télécommunications : 26K€

Impôts et taxes : **72 K€** (dont 64 K€ taxe foncière et 5K€ taxe sur les bureaux et logements vacants) contre 70 K€ au BP 2017.

- **Chapitre 012 :**
Frais de personnel : **4 926K€**, contre 4 901K€ au BP17
 - **Chapitre 65 :** Autres charges de gestion courante : **2 636K€** contre 2 635K€ au BP 2017
 Subventions et Participations : **664 K€** contre 670 K€ au BP17 dont :
 - 365 K€ de subventions aux associations,
 - 30 K€ de subvention au CCAS,
 - 148 K€ de participation aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-pompiers,
 - 108 K€ de participations de frais de fonctionnement au SIVU des terrains de sport Yves du Manoir (40 K€) et au SIVU Haras Lupin (68 K€).
 - 3 K€ pour la participation des frais des écoles spécialisées, 2 K€ pour le Fonds de Solidarité Logement, 8 K€ de reversement au CCAS (1/3 des recettes de concessions cimetières)
- Contribution au nouveau territoire : **1 800 K€** (FCCT Fonds de Compensation des Charges territoriales) contre 2 094K€ (BP 2017 + DM 2017)
- Indemnités des élus et cotisations de retraite : **142 K€** contre 136K€ au BP 2017
- Contribution obligatoire au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : **25 K€**
- Créances admises en non-valeur : **4 K€**
- **Chapitre 014 :** **1 200K€** contre 1 400K€ au BP 2017
 500 K€ de Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)
 700 K€ de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) contre 526K€ notifié en 2017.
 - **Chapitre 66 :** Charges financières : **207K€** contre 218K€ au BP 2017
 201 K€ de remboursement d'intérêts d'emprunts
 5K€ Autres charges financières (Ligne de Trésorerie)
 - **Chapitre 67 :** Charges exceptionnelles : **10K€** contre 6K€ au BP 2017
 Titres annulés, Bourses-Prix et Autres charges pour 6K€
 - Dotations aux amortissements : **457K€** (Ecritures d'ordre) contre 450K€ au BP 2017.

RECETTES

- **Chapitre 70 :** Produits des services du domaine et ventes diverses : **1 528 K€** contre 1 524K€ au BP17.
 (Participations familiales, concessions cimetières, et les diverses redevances d'occupation du Domaine Public)

- **Chapitre 73** : Impôts et taxes :

Impôts Locaux : **7 507 K€** contre 7 340K€ au BP 2017

Le taux voté en 2017 de la Taxe d'habitation (10,04%), la taxe foncière bâti (11,86%) et la taxe foncière non bâtie (29,91%) est reconduit pour l'année 2018. 2017 est la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives est instauré par la loi des Finances. A compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives sera déterminée en fonction du dernier taux d'inflation constaté (indice des prix à la consommation de novembre N-1 à N). L'indice de novembre n'étant pas sorti à la date de vote du budget, celui d'octobre est pris en compte, soit une revalorisation de 1.04% des bases. S'ajoute la part ex-EPCI de la Taxe d'habitation (6.62%) et de la taxe foncière non bâti (1.24%) cependant cette part sera reversée au territoire Paris Ouest la Défense via le FCCT.

Attribution de compensation : **1 012 K€**, contre 1 012 K€ au BP 2017

Rappelons que cette attribution auparavant versée par la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine au titre de compensation de la taxe professionnelle déduction faite des charges transférées sera versée par la MGP.

Droits de stationnement : **152 K€** contre 80K€ au BP 2017

Taxe sur la consommation d'électricité : **160 K€** contre 160K€ au BP 2017

Droits de mutation : **900 K€** contre 800K€ au BP 2017. Ces derniers varient selon la conjoncture immobilière.

- **Chapitre 74** : Dotations et Participations :

Dotation Globale de fonctionnement : **824 K€** même montant que notifié en 2017
Pour 2018, l'Etat s'est engagé à ne pas baisser la DGF.

Allocations Compensatrices : **102 K€**, soit le même montant que notifié 2017

Fonds départemental de péréquation de Taxe professionnelle : **150 K€** contre 100K€ au BP 2017

Autres Dotations et Participations : **587 K€**, contre 627 K€ au BP 2017

Ce montant comprend les versements de la caisse d'allocations familiales ainsi que les subventions du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

FCTVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et Voirie effectuées en 2017 : **8K€**

- **Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante:

692 K€ contre 579 K€ au BP 2017.

Revenus des immeubles pour 232 K€ et la location du Haras Lupin par le Stade Français pour 265 K€

Redevances versées par les fermiers : Cinéma 5K€, Marché Forain 30K€, Crèches : 100K€

- **Chapitre 013** : Atténuations de charges:

Remboursement sur salaires : **50 K€** même chiffre qu'au BP 2017

III- LE BUDGET INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Les dépenses, présentes en section d'investissement se décomposent :

- Investissements courants pour **1 312 K€** contre 2 015K€ au BP 2017 dont :
 - Travaux Bâtiments **365 K€** dont 128K€ pour les travaux d'accessibilité, 60K€ rénovation façade de l'Hôtel de Ville, 40 K€ étanchéité Gymnase, Contribution obligatoire en faveur de la Brigade des Sapeurs- Pompiers de Paris (BSPP) + Contrat Chauffage P3
 - Vidéo-protection : **212 K€**
 - Travaux de réfection Voirie : **180 K€** (Rénovation Rue de Garches)
 - Travaux d'Eclairage pour **130 K€**
 - Mobilier Urbain : **30 K€**
 - Agencement terrains espaces verts : **20 K€**
 - Budget Participatif : **10 K€**
 - Acquisitions immobilières et Surcharges foncières pour **1 183K€** (Acquisition de Chambres de services, Bâtiment de la Poste et Surcharge foncière Hauts de Seine Habitat)
 - Remboursement du capital des emprunts pour **254 K€**
- L'encours de la dette restant due s'élèvera à 4 634 K€ au 1er janvier 2018, soit 506€ par habitant. Avec la prise en compte de la recette de loyer du Stade Français couvrant l'emprunt associé, l'encours de la dette est de 44.06€ à comparer à 862€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.
- Investissements Grandes Opérations pour **1 616K€** dont :
 - Tranche 5 (allée du Butard) et début Tranche 6 (allée St Gilles) pour 375 K€
 - Rénovation du Centre Culturel : 25K€
 - Réaménagement des terrains de sports Yves du manoir : 1 210 K€
 - Terrains synthétiques Haras Lupin : 6 K€

RECETTES

- Excédent de fonctionnement pour **1 277K€**
- Dotations aux amortissements : **457K€** (Ecritures d'ordre)
- Le FCTVA sur les travaux de l'année 2017 soit environ **500K€**
- La Taxe locale d'équipement-taxe d'aménagement pour **36K€**

- La Redevance d'éclairage R2 sur les travaux de l'année 2016 pour **33K€**
- Les autres subventions pour **10K€** :
 - La subvention 8K€ pour le projet Développement durable
 - La subvention 2K€ pour le matériel de crèche auprès de la CAF
- Les remboursements de cautions des Logements communaux : **1K€**
- Produits des cessions d'immobilisations pour **30 K€** (revente de chambres)
- Recettes Grandes Opérations : **951K€**
 - Tranche 5 d'enfouissement Théry 21K€ (Participation des habitants)
 - Réaménagement des terrains de sports Yves du manoir : 930 K€ (Subventions Région, Département, Etat, CNDS)
- Emprunt d'équilibre : **1 071K€**. Cet emprunt ne devrait pas être réalisé compte tenu de l'injection des résultats prévisionnels du Compte Administratif 2017.

* * *